



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 20

votants : 20

Date de convocation : 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaients présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique.

Absents excusés : M. MOLVAUX Gérard ; M. VEZIE François ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme AUSSANT Angélique.

Pouvoirs : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre

Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à M. FADIER Thierry ;

Mme MOREL Monique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle.

Secrétaire de séance : M. GUERIN Jean-Pierre.

2023-10-084 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COMITE D'ORGANISATION DU TOUR DE BRETAGNE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle que le Tour de Bretagne est né en 1967 sous le nom de « Ruban Granitier breton ». La course reliait à l'origine les communes de Le Hinglé et de Louvigné du Désert. Elle prend le nom de Tour de Bretagne en 2006 tout en restant fidèle à son organisation uniquement bénévole. L'épreuve est inscrite au calendrier de l'Union Cycliste Internationale en catégorie 2.2 et est par conséquent ouverte aux équipes UCI ProTeam françaises (deuxième division), aux équipes continentales (troisième division), à des équipes nationales et à des équipes régionales ou de clubs. Un peloton d'environ 150 coureurs professionnels est présent tout au long du Tour. Il est composé d'équipes internationales de réserve.

L'organisateur propose à la commune de Louvigné du Désert d'être le point d'arrivée de l'étape du 30 avril de l'édition 2024. Une participation de la commune est demandée à hauteur de 25 000 €.

PROPOSITION

Vu la proposition de convention de partenariat proposée par le Tour de Bretagne cycliste ;

Considérant l'intérêt d'accueillir un évènement sportif mettant en valeur le territoire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'organisateur du Tour de Bretagne ;
- valider la participation financière de la commune à hauteur de 25 000 € telle que présentée dans la convention, et d'inscrire cette somme au budget principal 2024.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 7 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.